

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2025

Référence
19_2025

Objet de la délibération
Convention de servitude place du Pâquis (renforcement réseau électrique)

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	12

Date de la convocation
31/03/2025

Date d'affichage
31/03/2025

Vote
MAJORITE Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture
Le : 10/04/2025

Et

Publication ou notification du :
10/04/2025

L'an 2025 et le 9 Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DENEUX François, Maire.

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mmes : DONGE Christine, LINGAT Nicole, MAURICE Valérie, MM : CANARD Stéphane, GAVAZZI Romain, LEHEUTRE Bruno, PIART Steve, RABIN Patrice, VANZELLA Yoann

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : ANTOINE Jérôme à M. GAVAZZI Romain, JENNEPIN Patrick à M. LEHEUTRE Bruno

Absents séance: MM : LEBLANC Éric, SONZOGNI Jean-Luc

A été nommé(e) secrétaire : M. LEHEUTRE Bruno

Objet de la délibération : **Convention de servitude place du Pâquis (renforcement réseau électrique)**

Dans le cadre du renforcement du réseau électrique place du Pâquis, le SCEE pour le compte de la Fédération Départementale d'Énergie des Ardennes est chargée de construire une ligne électrique basse tension 240/400 Volts souterraine.

Pour ce faire, le câble de distribution publique traversera la parcelle de la commune cadastrée ZD42.

Afin d'établir la servitude, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec la FDEA.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/04/2025
Le Maire
François DENEUX

